



## EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION - EPI

4 heures

SECURITE INCENDIE  
EXTINCTEURS  
EVACUATION DES LOCAUX

Le participant sera capable, avec les moyens de secours incendie de l'entreprise de faire face à un feu naissant. Il mettra en application ses compétences en agissant efficacement et rapidement sur un départ de feu dans le cadre du travail, en alertant les secours adaptés et en participant à faire évacuer le personnel conformément aux règles de sécurité de l'entreprise.



### Programme de la formation et compétences intermédiaires

- Théorie sur la **naissance et le développement d'un incendie**.
    - ~ Causes et conséquences d'un incendie
    - ~ Naissance et modes de propagation du feu.
    - ~ L'alerte des services de secours.
  - Connaissances de base sur les **moyens de lutte contre l'incendie** de l'entreprise.
    - ~ Les agents extincteurs.
    - ~ Description des extincteurs et des autres moyens d'extinction (RIA, Sprinklers ...).
    - ~ Principe d'évacuation des locaux
    - ~ Eléments et mesures de prévention incendie dans la structure.
- VISITE DES LOCAUX**, en fonction des règles de sureté imposées dans l'établissement.

**Durée : 4 heures**  
(1 demi-journée)

**Nombre de candidats : 2 à 12** personnes - *Au-delà, une formation supplémentaire est nécessaire.*

**Pré requis :** Parler Français

- **Manipulation d'extincteurs** à eau et à poudre (en sécurité, à l'air libre et en dehors de la voie publique), **visite de site**.

**Animateur :** 1 formateur, sapeur-pompier expérimenté et en activité.

**Pédagogie** active et participative.

**Evaluation :** Formative (au long du stage).

**Recyclage :** Conseillé chaque année par l'assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages - APSAD.

**Mention réglementaire apposée sur le registre de sécurité de l'établissement.**

### Public visé, législation et préconisations

- Tout public, à partir de 16 ans.
- Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de votre structure.
- Obligations et préconisations : article L.231-3-1, Art. R.4227-39 du code du travail, CTR.6 APSAD.

### Adaptation à l'entreprise

- Programme modulable en fonction des risques d'incendie de l'entreprise.
- Conseils et visite préalable de l'établissement possibles, **sur demande**.

### Formalités administratives

- ~ Attestation de formation et de présence remis à chaque participant.
- ~ Feuilles de présence et d'émargement.
- ~ Evaluation de la formation par les participants transmis à vos services.
- ~ Support de cours remis à chaque stagiaire en fin de formation.

